

Encadrement des avantages
(Nouvelle Loi Anti-Cadeaux)
18 mai 2021

Objectifs pédagogiques de la formation

- Comprendre l'évolution de la réglementation sur l'encadrement des avantages
- Connaître les spécificités liées aux professionnels de santé, aux activités
- Identifier les répercussions de cette évolution et les encadrer

Compétences visées

- Connaître la nouvelle réglementation et les obligations
- Savoir identifier les mises en conformité avec la nouvelle réglementation et en respectant les obligations liées au domaine d'activités, le statut des professionnels de santé

Pré requis

- Cette formation ne nécessite pas de prérequis.

Contenu de la formation

1. Le principe de l'encadrement des avantages

- Les acteurs concernés
- Les avantages
- Les dérogations & les seuils

2. Procédures à respecter & sanctions

- Procédures de déclaration & d'autorisation
- Procédures / conventions simplifiées
- Sanctions prévues
- Constitution du dossier

3. En pratique

- La téléprocédure sur les outils IDAHE2 et Ethique des professionnels de santé
- Cas pratiques
- Articulation avec le dispositif transparence des liens d'intérêt

Public

- Directeur juridique, juriste
- Personne en charge de la compliance
- Pharmacien responsable
- Collaborateurs des affaires réglementaires
- Toute personne ayant des interactions avec les professionnels de santé

Durée

Cette formation se déroule sur 1 journée, soit 2 demi-journées à distance, soit 7 h au total
De 9h 30 à 12h 30 : Le principe de l'encadrement des avantages et Procédures à respecter/sanctions
De 14 h à 17 h : En pratique
Une attestation de présence est remise au participant.

Déroulé de la formation

Questionnaires d'évaluation après chaque demi-journée et de satisfaction

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement

- Moyens techniques

Plateforme de formation : GoogleMeet, Teams ou ZOOM selon les contraintes techniques

Possibilité de poser les questions en discussion publique et discussions privées, possibilité de lever la main, caméra et micro.

Assistance technique joignable à tout moment pendant la formation par discussion privée

- Moyen pédagogique

Remise du support de formation ainsi que les textes de référence

- Encadrement

Animée par Maître Isabelle Vigier

Avocat en droit des affaires et en droit de la santé, accompagne les différents acteurs de la santé.

Ancienne directrice juridique, ses expériences au sein de différents laboratoires pharmaceutiques lui ont permis d'avoir une connaissance complète du processus de développement des produits de santé, de la recherche à leur commercialisation. Elle intervient sur l'ensemble des problématiques liées aux médicaments, aux dispositifs médicaux, l'e-santé. Sa pratique couvre les données personnelles, le droit des contrats, la réglementation pharmaceutique, l'éthique et la compliance.

Tarifs

Formation en inter-entreprise	
Formation sur une journée à distance - Remise du support de formation et de la documentation associée - Temps de questions/réponses par participant	1 000 €HT/participant
A partir de 3 participants du même organisme	900 €HT/participant

Lieu des sessions de formation à distance

Le cabinet est un organisme de formation enregistré sous le numéro I1755685275, référencé au Datadock
 Les formations peuvent être prises en charge par les organismes de financement de la formation (OPCO).

Une convention de formation est établie entre l'entreprise et le cabinet.

